

Publications des départements et des offices de la Confédération

Référendum contre la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est²,

décide:

1. La demande de référendum contre la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 83 186 signatures déposées, 82 664 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au:
 - Comité référendaire contre le versement d'un milliard et plus à l'UE, Centrale logistique, case postale 23, 8416 Flaach;
 - Comité contre le milliard pour l'Europe de l'Est, case postale 4562, 6904 Lugano;
 - Comité contre le milliard pour l'Europe de l'Est c/o Démocrates Suisses, case postale 8116, 3001 Berne.

7 août 2006

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ RS 161.1

² FF 2006 3403

**Référendum
contre la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec
les Etats d'Europe de l'Est**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	16 233	55
Berne	9 364	105
Lucerne	6 523	13
Uri	730	7
Schwyz	3 732	13
Obwald	552	5
Nidwald	854	10
Glaris	330	9
Zoug	1 315	5
Fribourg	939	46
Soleure	2 580	10
Bâle-Ville	1 392	10
Bâle-Campagne	2 799	59
Schaffhouse	1 160	1
Appenzell Rhodes-Ext.	726	3
Appenzell Rhodes-Int.	198	8
Saint-Gall	6 291	19
Grisons	1 463	10
Argovie	7 630	13
Thurgovie	4 320	39
Tessin	5 494	48
Vaud	2 123	10
Valais	2 575	9
Neuchâtel	670	4
Genève	2 498	8
Jura	173	3
Suisse	82 664	522

Référendum contre la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	33
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.08.2006
Date	
Data	
Seite	6417-6418
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 834

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.